

Formulaire

Crèche _____

La crèche peut administrer des médicaments prescrits, en application de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021, uniquement si le parent ou le titulaire de l'autorité parentale complète et signe le présent formulaire.

Il importe de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant. Sur cette étiquette doivent figurer : le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement et la date d'ouverture.

AUTORISATION D'ADMINISTRER UN MÉDICAMENT

J'autorise les professionnels de la crèche à administrer le traitement à mon enfant :

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Pour cela, je fournirai à la crèche l'ordonnance du médicament à administrer pour toute la durée du traitement (doit y figurer le nom, prénom de l'enfant, son poids, la posologie et la durée du traitement, une à deux prises pourront être données à la crèche).

Et

J'autorise les professionnels de la crèche à administrer soins et médicaments de la liste ci-dessous sans ordonnance à mon enfant :

- HEMOCLAR
- DACRYOSERUM
- Solution de réhydratation
- Antiseptique
- Crème solaire

Afin d'administrer du DOLIPRANE en cas de fièvre ou de douleur, une ordonnance à l'année sera nécessaire.

(à fournir dès la rentrée de votre enfant)

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :

Toute prise de médicament ou geste médical sera notifié dans un registre dédié.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la ville de Fontenay-aux-Roses s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de la ville de Fontenay-aux-Roses :

dpo@fontenay-aux-roses.fr ou par voie postale à la Mairie de Fontenay-aux-Roses, 75 rue Boucicaut, 92260 Fontenay-aux-Roses.

Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.